

Février 2022

Chers Amis,

Vous faciliter la vie par une recherche en amont et vous la diffuser.
C'est là, le seul but de cette page.

Vous trouverez dans cette page février 2022

Sommaire :

-Les garanties UNEO référencées par le ministère.

-Le dossier de santé numérique. Il est sans aucun doute notre proche avenir, prenez quelques minutes pour vous y intéresser.

-Enfin, les aides de l'ONAC pour passer un cap difficile. Si ce n'est pour vous, c'est peut-être pour un camarade. Faites passer l'info.



<https://www.groupe-uneo.fr/vivre-et-se-proteger/uneo-engagement-gamme-mili>

Unéo-Engagement

Les garanties référencées par le ministère des Armées, pensées pour les militaires et leur famille

Pour qui ?

Les civils de la Défense, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels, ouvriers d'État, stagiaires, retraités ou veuf(ve)s, orphelins des fonctionnaires, stagiaires, contractuels, ouvriers d'État et retraités décédés.

Les militaires, qu'ils soient en activité, titulaires d'une solde de réserve, pensionnés, élèves des écoles des armées et de la gendarmerie ou veuf(ve)s, orphelins des militaires et anciens militaires décédés, titulaires d'une pension militaire de retraite.

Les ayants droit des militaires et des civils de la Défense, qu'il s'agisse des conjoints non séparés de corps judiciairement ou non divorcés ou partenaires d'un Pacs ou concubins, des enfants âgés de moins de 18 ans, de ceux de moins de 28 ans poursuivant leurs études ou sous contrat d'alternance ou des enfants atteints d'une infirmité sans limite d'âge et percevant l'allocation pour adulte handicapé (AAH).



MON ESPACE SANTE : Vous avez la main sur votre santé

À compter du 3 février 2022, les assurés sociaux ont la possibilité d'ouvrir et d'enrichir « Mon espace santé », leur carnet de santé numérique.

Par ce lien suivez le guide pour créer votre carnet de santé numérique

https://www.cnmss.fr/assure/en-1-clic/actualite-23/mon-espace-sante-vous-avez-la-main-sur-votre-sante-3825.html?no_cache=1&cHash=63cfbd7d22cba21adc5ee51bdeaf7d84



mémoire et solidarité

L'ONACVG vous accompagne moralement et peut vous aider financièrement lors d'une situation difficile. L'aide est accordée après étude de votre dossier.

Vérifier les conditions d'obtention

- **Pour tous les demandeurs**
L'aide financière ne peut être délivrée qu'aux ressortissants de l'ONACVG. Elle ne se substitue pas aux aides sociales pouvant déjà être obtenues.

Pour un demandeur sous tutelle ou ayant le statut de majeur protégé, la demande est réalisée sous la responsabilité de son représentant légal.

Sur ce lien suivez les étapes !

<https://www.onac-vg.fr/demarches/demander-une-aide-financiere>